98-99

rapport annuel

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

100-04894/

table des matières

Lettres de présentation 2

Membres du Bureau et employés 3

Rapport du président 4

Rapport du directeur général et secrétaire 10

Rapport des activités du Bureau 12

Rapport des comités 15

Rapport du syndic 19

Liste des autres comités 20

Tableau des membres 21

États financiers 22

Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec
1265, rue Berri, bureau 730,
Montréal (Québec) H2L 4X4
tél. (514) 282-9123 • télec. (514) 282-9541
courriel : info@ooaq.qc.ca • site Web : www.ooaq.qc.ca

Dépôt légal -3e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-9802087-6-0

lettres de présentation

Montréal, le 17 juin 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Linda Goupil,
Ministre responsable de l'application
des Lois professionnelles

Montréal, le 17 juin 1999

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étge
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 1999.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Louis Beaulieu, M.O.A.
Président

Montréal, le 17 juin 1999

Monsieur Jean-K. Samson, président
Office des Professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec, (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 1999.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Louis Beaulieu, M.O.A.
Président

membres du bureau et employés

MEMBRES DU BUREAU
Président :
Louis Beaulieu, M.O.A.
Vice-présidente :
Christine Roberge, M.O.A.
Trésorière :
Ginette Diamond, MOA

Administrateurs :
Johanne St-Cyr, MOA
Geneviève Lemieux, MOA
Robin Springer, MOA
Isabelle Vendette, MOA

Administrateurs externes :
Gisèle Jasmin, administratrice nommée
Jean-Paul Morin, administrateur nommé

Employés :
Jean-Philippe Legault, MBA, directeur général et secrétaire
Claire Beaulieu, secrétaire de direction
Danielle Désormeaux, réceptionniste-commis
Sylvie Roberge, secrétaire aux communications

Conseiller juridique :
Me André Thauvette

Comptable :
Conrad Hamel

Vérificateurs :
Samson Bélair/Deloitte & Touche

De gauche à droite : Louis Beaulieu, Christine Roberge, Isabelle Vendette, Ginette Diamond, Johanne St-Cyr, Robin Springer, Geneviève Lemieux, Gisèle Jasmin, Jean-Paul Morin et Jean-Philippe Legault.

rapport du président

C'est avec beaucoup de fierté et une certaine satisfaction que je vous présente le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Les réalisations dont vous prendrez connaissance sont les fruits d'un travail d'équipe soutenu.

La dernière année a été l'occasion de plusieurs célébrations témoignant de la vitalité de nos professions, des audiologistes et des orthophonistes. En effet, en entrant dans notre quarante-troisième année comme organisation, nous fêtions le 25e anniversaire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec comme organisme mandaté par l'État québécois et confirmé par le *Code des professions* en 1973 pour assurer la protection du public au regard des troubles de la communication humaine. De plus, 1998 coïncidait avec le 40e anniversaire de promotion de la première diplômation canadienne et québécoise à l'Université de Montréal. Pour ajouter à la fête, l'Ordre tenait son Xe Congrès à Trois-Rivières l'automne dernier. Tous ces événements furent l'occasion d'honorer nos pionnières cliniciennes, directeurs et anciennes présidentes de l'Ordre depuis 1973.

L'Ordre est aussi heureux d'avoir décerné le *Prix Germaine Huot* à Mme Janick Bisson, orthophoniste, et à M. Éric Huard, audiologiste, pour la réalisation et la mise en marché de quatre logiciels de réadaptation entre 1994 et 1998. La *Bourse Raymond-Hétu*, remise pour une participation à un congrès international, a été accordée à Mme Annie Bertrand, orthophoniste, pour son intérêt autour de la vidéoendoscopie. Finalement, sur recommandation de l'Ordre, le Conseil interprofessionnel du Québec a remis le *Mérite du CIQ* à Mme Mirelle Larose, orthophoniste, afin de lui rendre hommage comme une des grandes ambassadrices du système professionnel et de l'Ordre par sa ferveur à promouvoir l'excellence et l'éthique qui doivent animer tout professionnel.

Octobre fut le moment du lancement du site Internet de l'Ordre, une première mondiale dans notre domaine. En six mois près de 200 membres de l'Ordre se sont inscrits au forum d'échanges professionnels, une des originalités du site par son unicité dans la communauté francophone. La qualité et le nombre des visites démontrent à quel point les membres de l'Ordre apprécient ce lieu de discussion, de mise en commun et de formation entre pairs. Le site est aussi propice aux découvertes et constitue une riche source d'information pour le public qui peut maintenant se renseigner sur les rôles de l'orthophoniste et de l'audiologiste, sur les lieux de dispensation de services en pratique privée ou encore bénéficier d'un nombre croissant d'adresses permettant des hyperliens avec d'autres organisations, notamment des associations de personnes qui ont des troubles de la communication.

Finalement, sur la scène internationale, la dernière année fut l'occasion de tisser de nouveaux liens ou d'en renforcer certains. L'Ordre fut honoré lors son Xe Congrès de la présence de Mme Charleena Seymour, présidente sortante de l'Americain Speech-language and Hearing Association (ASHA) et de M. Jacques Roustit, président de la Fédération nationale des orthophonistes de France (FNO) et secrétaire général du Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes de l'Union Européenne (CPLOL), déjà rencontré à Paris, lors de la mission du président de l'Ordre. Au cours de ce même voyage, le président a également rencontré M. Ben Mondelaers, président de CPLOL à Amsterdam, Mme Marie Coets-Dehart, présidente de l'Union professionnelle des logopèdes francophones de Belgique (UPLF) à Bruxelle et les présidentes ou représentants de plusieurs autres pays, notamment de la Suède, du Brésil et de l'Australie. Ces liens établis sont autant d'occasion de mise en commun et de projets de développements et d'échanges entre orthophonistes et audiologistes du monde.

Des actions en vue d'assurer et d'améliorer la protection du public

Fidèle à sa mission première, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a centré ses actions sur la protection du public. L'adoption par le Gouvernement du Québec du *Règlement sur les équivalences de diplôme et de formation* permettra d'assurer à nos concitoyens que les candidats étrangers qui pratiqueront au Québec possèdent des compétences équivalentes aux finissants de nos universités. Les activités du syndic, les travaux du Comité d'inspection professionnelle et la réalisation du programme d'inspection, le Congrès et les onze autres activités de formation continue, les activités du Comité d'admission sont des gestes concrets pour faire en sorte que les québécois et les québécoises soient assurés d'une compétence de haut niveau de la part des audiologistes et des orthophonistes.

L'Ordre a aussi adopté l'*Avis préliminaire - champ de pratique en dysphagie - orthophonie* afin de bien préciser les compétences requises pour intervenir auprès de cette clientèle identifiée de plus en plus tôt et pour faire valoir la nécessité de prendre toutes les précautions requises pour l'évaluation et l'intervention auprès des personnes aux prises avec une dysphagie. L'Ordre a transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux les *Commentaires de l'OOAQ sur les modifications souhaitées au règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie* dans le cadre de la révision amorcée du programme des aides auditives. Dans la foulée de l'*Avis préliminaire sur la problématique de la suramplification et la nécessité de la gestion des risques associés*, un Comité ad hoc a été formé et est à finaliser la production d'un avis en vue de mieux outiller les audiologistes afin qu'ils puissent assurer une gestion encore plus serrée des risques associés à la suramplification. L'Ordre poursuivra ses démarches auprès de la Ministre de la Santé pour que l'on confie clairement et légalement la responsabilité de la gestion des risques à l'audiologiste.

L'Ordre, un acteur engagé dans la société québécoise

L'Ordre a aussi inscrit dans sa mission de favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité sur tout le territoire du Québec. C'est notamment par ses prises de position, ses avis, ses mémoires et ses actions publiques que l'Ordre contribue à la protection du public en rappelant sans cesse la pertinence sociale des compétences uniques des audiologistes et des orthophonistes pour répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des troubles de la communication.

L'Ordre a poursuivi sa participation au Comité sur l'effectif en audiologie et en orthophonie mis sur pied par le Ministre de la Santé et des Services sociaux. Ce comité qui a pour but de mieux planifier les besoins en effectif pour répondre au public s'est réuni trois fois au cours de l'année et a effectué un certain nombre de travaux en sous-comité. L'Ordre constate que malgré des efforts importants, les travaux n'avancent pas suffisamment rapidement, ce qui ne contribue qu'à faire perdurer la pénurie d'effectif au Québec. Il faut espérer, et l'Ordre en a fait la demande auprès de la Ministre Pauline Marois, que les travaux s'intensifient et que très rapidement des moyens concrets soient mis en place pour que le nombre d'orthophonistes et d'audiologistes permette d'assurer une réponse plus acceptable aux besoins de la population. L'Ordre a requis les services de M^me^ France Lacombe, audiologiste, à titre de chargée de projet engagée pour supporter les travaux de l'Ordre au Comité sur l'effectif.

Plusieurs actions ont été réalisées au sein du système professionnel. Saluons d'abord l'arrivée de la nouvelle Ministre responsable des Lois professionnelles, M^me^ Linda Goupil, qui a succédé au Ministre Serge Ménard. Ce dernier avait annoncé au mois de mai 1998 qu'il y aurait une réforme du système professionnel. Dans les mois qui ont suivi, le regroupement des douze ordres à titre réservé de la santé et des services sociaux ont rappelé au Ministre Ménard la pertinence de la réforme annoncée et transmettaient également des noms en vue de la composition d'un comité de la réforme. Depuis, des élections provinciales ont eu lieu et le projet annoncé ne s'est toujours pas

concrétisé. La Ministre Goupil, devant le Conseil Interprofessionnel du Québec, a laissé entendre qu'elle ferait bientôt part de ses intentions quant aux moyens à mettre en place pour moderniser le système professionnel québécois. À la fin de l'année financière, c'est toujours l'attente. Finalement, onze ordres à titre réservé de la santé et des services sociaux présentaient à la Commission des institutions du Québec un mémoire sur le *Projet de Loi omnibus 454* modifiant le *Code des professions*. Ce projet est mort au feuilleton.

Du côté de l'Office des professions du Québec (OPQ), l'Ordre a rencontré le président sortant, M. Robert Diamant, à l'été 1998 et le nouveau président, M. Jean K. Samson à la fin de l'automne. Ces échanges furent l'occasion de présenter à l'Office les dossiers importants et les réalisations de l'Ordre. Ce fut aussi des moments privilégiés pour rappeler les difficultés engendrées par le statut de l'Ordre et les limites du titre réservé pour assurer clairement la protection du public. M. Samson a démontré, dès son arrivée à l'Office, une écoute attentive à la réalité des orthophonistes et des audiologistes. Plus tôt dans l'année, l'Ordre a reçu une nouvelle publication de l'Office *Le syndic d'un ordre professionnel* dont il a pris connaissance avec intérêt et de laquelle il entend s'inspirer pour optimiser le fonctionnement du bureau du syndic au sein de l'Ordre. Deux autres dossiers ont aussi fait l'objet de travaux cette année. Premièrement, les discussions sur l'Accord sur le commerce intérieur, sujet sur lequel l'Ordre a transmis un avis à la demande de l'Office et a participé avec les autres provinces et territoires du Canada à des discussions multilatérales en vue d'en arriver à une entente pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre; les travaux progressent de façon satisfaisante. Deuxièmement, l'Ordre a aussi produit à la demande de l'Office les *Commentaires de l'OOAQ dans le cadre de l'Analyse des approches et pratiques en matière de lois et de règlements se rattachant aux professions de la santé au Canada.*

Cette année, l'Ordre et son président ont particulièrement été actifs au sein du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ), le président ayant été élu administrateur en mai 1998, puis nommé secrétaire du Conseil en février 1999. Parmi les dossiers d'importance, celui de la réforme annoncée du système a mobilisé des énergies jusqu'à l'automne. Le Conseil s'est également prononcé par un avis sur le projet de Loi 406 (en vigueur depuis l'été 1998) concernant la fusion et l'intégration des ordres à titre réservé ou de groupes en leur sein, sur le Projet de politique de formation continue et sur les modifications à apporter aux régimes pédagogiques. Le projet de Loi sur les Lois d'accès à l'information et la révision des règlements du Conseil continuent de demander des efforts soutenus.

Des interventions de l'Ordre auprès du réseau de la Santé et des Services sociaux ont été principalement concentrées sur le dossier des aides auditives, des modifications que l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) souhaite apporter à la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées et auprès des régies régionales et des associations ou fédérations d'établissements. Au regard du dossier des aides auditives, l'Ordre a été invité par la Sous-ministre à participer au Groupe de travail en vue de réviser la réglementation sur les aides auditives. M^me^ Mireille Rouette, audiologiste, y a représenté l'Ordre et a contribué à la production d'un mémoire en vue de réassurer les réparations des aides auditives et de certaines aides de suppléance à l'audition. À la fin de l'année, ce mémoire chemine au sein du ministère. L'Ordre a aussi rencontré à nouveau la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour échanger sur certains aspects administratifs du *Règlement sur les aides auditives* en lien avec la pratique des audiologistes. Cette table d'affaires a permis de clarifier quelques questions. Auprès de l'OPHQ, l'Ordre a participé à deux journées de consultation pour faire part de ses suggestions quant aux moyens d'améliorer l'accès au marché du travail et l'emploi pour les personnes handicapées. L'Ordre a aussi participé au colloque du 20^e^ anniversaire de l'Office. L'Ordre a rencontré le Ministère dans le cadre du dossier de transfert des aides à la communication de l'OPHQ vers le Ministère. Ces démarches sont à poursuivre. De plus, l'Ordre est aussi intervenu auprès des régies régionales de Montréal, de la Maurice et du

Centre-du-Québec, du Bas-St-Laurent, du Saguenay-Lac-St-Jean et plus ponctuellement auprès de d'autres régies. Ce fut par des rencontres ou la production d'avis que l'Ordre s'est prononcé, à la demande des régies ou des membres, dans le cadre de consultations publiques ou sur des questions d'intérêt pour des personnes qui ont des troubles de la communication.

Du côté du réseau de l'Éducation, la poursuite de la réforme initiée il y a deux ans a mobilisé beaucoup d'énergie et a demandé une grande participation au Comité d'orthophonie scolaire. Ainsi, l'Ordre a émis deux avis, un dans le cadre d'une première consultation sur le Projet de révision du régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et l'autre en réponse à une demande en pré-consultation sur la révision de la définition de l'audimutité (Code 52). Des contacts aussi ont été faits auprès du Sous-ministre adjoint, M. Robert Bisaillon. À l'initiative de l'Ordre, une coalition a été mise sur pied avec l'Ordre des psychologues du Québec et l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec dans le but de rappeler le caractère essentiel des services complémentaires pour la réussite éducative et la nécessaire présence des psychologues, des conseillers d'orientation, des audiologistes et des orthophonistes comme professionnels de l'éducation dans les écoles. Cette coalition étant tout récente, seul le Conseil supérieur de l'Éducation a été rencontré et les efforts ont été coordonnés dans le cadre de la révision des régimes pédagogiques. Des démarches ont aussi été initiées en vue d'évaluer la pertinence de relancer le projet d'une deuxième école professionnelle d'enseignement de l'orthophonie en langue française au Québec à l'Université Laval.

Dans le cadre des actions concertées avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, nous avons rencontré le Sous-ministre adjoint aux relations professionnelles (MSSS), M. Lionel Chouinard, le Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et le Conseil supérieur de l'Éducation.

L'Ordre est aussi intervenu auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance, pour rappeler les besoins des jeunes enfants, la prévalence des troubles de la communication et la nécessité de mieux supporter les Centres de la petite enfance dans leur mission d'éducation des tout petits. Ce fut aussi l'occasion de présenter le projet de promotion / prévention des troubles ou des retards de communication chez les 0-5 ans, qui devrait se concrétiser plus tard à l'automne 1999 sous la forme d'une trousse de références à l'intention des Centres de la petite enfance et des pédiatres.

L'Ordre est aussi intervenu auprès des deux écoles de formation à la profession au Québec. À l'Université de Montréal, des échanges avec le directeur M. Jean-Pierre Gagné et le corps professoral ont permis de clarifier quels peuvent être les apports mutuels autour de la formation de base et de la formation continue. Des enseignements sur l'éthique, la déontologie et le système professionnel ont aussi été prodigués aux étudiants de la première et de la troisième année du baccalauréat. À l'Université McGill, une rencontre a eu lieu avec la directrice M^me^ Rachel Mayberry et là encore des enseignements ont été assurés auprès des étudiants de l'année terminale de la maîtrise. D'autres échanges ont eu lieu avec les maisons d'enseignement au Comité de la formation. Finalement, l'Ordre a aussi été présent au symposium OPSEP'99 (symposium étudiant d'ergothérapie, de physiothérapie, d'orthophonie et d'audiologie) à l'Université McGill et a rencontré l'Association des étudiantes et étudiants en orthophonie et en audiologie de l'Université de Montréal.

C'est donc dans la continuité d'action que l'Ordre a agi auprès des différents acteurs politiques et responsables de la distribution des services au Québec. Des efforts substantiels demeurent à accomplir afin d'assurer des services à la population dans toutes les régions du Québec, dans les réseaux de la santé comme dans celui de l'éducation.

L'Ordre : une organisation dynamique et attentive au public et à ses membres

Les activités de communication et de relations publiques ont permis encore cette année d'améliorer la connaissance du rôle de l'orthophoniste et de l'audiologiste auprès du public. C'est d'abord par les activités du Mois de la communication 1998 centrées sur les personnes âgées, par des placements médias judicieusement choisis et des interventions auprès des médias parlés et écrits que l'Ordre s'est manifesté. Il faut aussi mentionner au chapitre des communications internes avec les membres, la nouvelle facture de *Parenthèses* beaucoup plus seyante et moderne.

L'Ordre a intensifié ses actions de partenariat avec le monde associatif. Tout d'abord, en mai 1998, une conférence de presse était tenue avec le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA), l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) et l'Association des devenus sourds et malentendants du Québec (ADSMQ) pour dénoncer la désassurance des réparations des aides auditives et de plusieurs aides de suppléance à l'audition pour une grande partie des personnes sourdes et malentendantes. Cette action a permis la mise sur pied du Groupe de travail sur la révision du programme des aides auditives et la production d'un mémoire en vue de rétablir la couverture d'assurance. De plus, l'Ordre a rencontré diverses associations, a participé à des événements bénéfices, a contribué, par ses membres, à des chroniques et aux travaux du comité des sages du CQDA sur les suites à donner au Colloque de l'Après-Sommet sur la surdité tenu en 1997. Le projet de taxer les services d'orthophonie en privé a mobilisé des énergies considérables en vue que soit maintenue l'exonération de taxes. Il faut souligner le support important de M. Claude Bachand, député bloquiste de St-Jean-sur-Richelieu, les efforts du Gouvernement du Québec, par le Vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Bernard Landry, les actions de l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes et de l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes ainsi que le concours exemplaire des membres de l'Ordre et de leurs clients qui ont su faire parvenir un nombre important de lettres au Ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, l'enjoignant d'abandonner cette idée. Finalement, le Gouvernement fédéral a décidé de prolonger l'exonération de la taxe sur les produits et services jusqu'au 1er janvier 2001. L'Ordre poursuivra ses démarches pour que cette question se règle une fois pour toutes.

Préoccupé des besoins de ses membres d'améliorer continuellement leur pratique professionnelle, l'Ordre a soutenu la poursuite des travaux déjà entrepris par les comités facultatifs d'audiologie, d'orthophonie scolaire, de communication et des publications et du Comité d'audiologie en surdité professionnelle. Il a aussi mis sur pied plusieurs comités ad hoc de nature professionnelle ou administrative.

De plus, le président a visité plusieurs groupes d'orthophonistes et d'audiologistes afin d'échanger sur les préoccupations des membres. Il a aussi assisté à des lancements de divers matériels et autres produits réalisés par des membres. Finalement, tout au long de l'année, l'Ordre s'est montré ouvert aux suggestions des membres.

L'Ordre a également été présent à plusieurs congrès et événements bénéfices. La participation du président comme conférencier au *2e Colloque sur l'interdisciplinarité*, événement oganisé par 13 ordres de la santé, a été l'occasion de faire valoir le point de vue des ordres dans la formation à l'interdisciplinarité. Notons la présence de l'Ordre au Congrès de l'Association des hôpitaux du Québec, au Congrès de l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes à Halifax et au 24e Congrès de l'Association internationale de logopédie et de phoniatrie à Amsterdam.

Défis et perspectives

Bien entendu, la protection du public continuera de motiver l'action de l'Ordre. Cela se traduira par une intensification des démarches pour que soit reconnue explicitement la nécessité d'octroyer aux audiologistes et aux orthophonistes un exercice exclusif, ou tout au moins, des activités réservées en exclusivité. C'est en effet la protection de nos concitoyens qui l'exige. La nature des compétences requises pour assurer la qualité des actes fait en sorte qu'il faut rapidement que l'État québécois prenne les moyens législatifs pour que nos concitoyens soient réellement protégés lorsqu'ils consultent pour un trouble de la communication, une déficience de l'audition ou de parole / langage, à l'oral comme à l'écrit, ou pour un problème de dysphagie. Des efforts importants seront aussi accomplis pour améliorer les performances à l'inspection professionnelle, notamment par l'embauche d'une nouvelle professionnelle.

En ce qui concerne l'accessibilité aux services d'orthophonie et d'audiologie, l'Ordre continuera de faire les représentations qui s'imposent pour que soit améliorée l'offre publique de services dans les réseaux de la santé et de l'éducation, auprès des centres de la petite enfance et en cabinet privé. Pour ce faire, l'Ordre continuera de demander que l'on forme plus d'orthophonistes et d'audiologistes au Québec pour qu'à moyen terme chaque CLSC, CHSLD, chaque école offre des services d'orthophonie et d'audiologie dans des délais raisonnables et selon l'intensité requise. De même, les améliorations devront être apportées dans les centres de réadaptation en déficience physiques et dans les centres hospitaliers afin de diminuer les trop longues listes d'attente qui souvent dépasse les deux ans dans presque toutes les régions du Québec. Des progrès substantiels doivent être aussi accompli dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle afin de permettre aux personnes handicapées intellectuellement de pouvoir réellement participer socialement par de meilleures habiletés de communication. Il faut espérer au Québec que les CLSC pourront réellement jouer leur rôle en prévention / promotion et en identification précoce pour les personnes qui ont des troubles de communication de tout âge en leur offrant des services de base en orthophonie et en audiologie ou pour les orienter vers les services plus spécialisés.

Dans la poursuite de la démarche d'amélioration continue de la qualité, l'Ordre réalisera différentes actions en vue d'abonnir ses activités, ses processus et la gestion des différents règlements par la mise en application du plan d'action 1999-2001. Ce plan s'inscrit dans le cadre des quatre grandes orientations stratégiques de l'Ordre.

À l'automne prochain, l'Ordre tiendra sa première vidéoconférence interactive qui reliera Québec, Chicoutimi et Rimouski. De plus, le Comité organisateur du XI^{e} Congrès s'activera à préparer notre rencontre à Rimouski en mai 2000. Finalement, les préparatifs pour le XXV^{e} Congrès de l'Association internationale de logopédie et de phoniatrie (IALP) vont bon train en vue de la tenue de cet événement qui aura lieu à Montréal du 5 au 9 août 2001.

En terminant, c'est avec plaisir que je tiens à souligner l'engagement et la qualité du travail des administrateurs du Bureau. Je veux également remercier le personnel de la permanence de l'Ordre, le directeur général M. Jean-Philippe Legault, les secrétaires M^{mes} Claire Beaulieu, Danielle Désormeaux et notre nouvelle recrue aux communications, Sylvie Roberge, le comptable, M. Conrad Hamel, qui fête 25 ans de loyaux services à l'Ordre, la syndic et la syndic adjointe, les présidentes de comité et tous les bénévoles qui contribuent généreusement à la vie de l'Ordre et qui permettent, année après année, de réaliser de grandes choses. Avec eux et le support de chacun des membres, je m'engage à poursuivre intensément les activités en vue d'améliorer et d'assurer la protection du public.

rapport du directeur général et secrétaire

Sous l'autorité du Bureau et du président, la direction générale dirige et coordonne les activités de l'Ordre dans le cadre du *Code des professions*, des règlements et des priorités, objectifs et politiques de l'Ordre. De plus, elle est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, de la coordination du travail des comités et de la gestion des communications.

En 1998-99 l'OOAQ a fait un bond en avant dans l'intégration des nouvelles technologies des communications. Ceci s'est particulièrement révélé par le biais de nouveaux services lancés et à travers des activités de formation réalisées ou en élaboration. Parmi le lot, notons le lancement du site Web de l'OOAQ dans le cadre du X[e] Congrès ainsi que le pré-congrès offert sous le thème de l'impact des nouvelles technologies des communications sur la pratique de l'orthophonie et de l'audiologie. Ajoutons également au chapitre de la formation continue, les projets développés dans le but de rendre plus accessibles les contenus dans la formation à nos membres anglophones et à nos membres exerçant en région éloignée. En effet, en s'associant au groupe RTN, les membres ont maintenant accès à des formations offertes via satellite (broadcast) en provenance de l'ASHA, depuis les États-Unis.

De plus, en septembre une autre première sera réalisée par le recours à la technologie de la vidéoconférence où une conférence sera retransmise en direct à partir de Québec dans deux autres régions, soit le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-St-Jean. Cette dernière initiative découle des travaux du Comité adhoc, institué pour trouver des moyens de favoriser l'accessibilité aux formations continues pour les membres éloignés. Il s'agit d'un projet-pilote où l'ACOA agira comme partenaire financier.

Depuis quelques années déjà, des initiatives de ce genre ont pour effet d'ajouter de la valeur aux services offerts aux membres de l'OOAQ, appuyant ainsi concrètement par le geste le discours d'amélioration continue de la qualité de l'Ordre. De nombreux autres exemples s'ajoutent à la liste cette année.

Dans la lignée du site Web, accessible à tous, s'est ajouté, une première chez les ordres professionnels québécois, un forum de discussions réservé à l'usage exclusif des membres de l'OOAQ. Déjà près de 200 orthophonistes et audiologistes s'y échangent des idées, du matériel, des informations sur les mécanismes de référence dans les réseaux de la santé et de l'éducation.

Les moyens ont été pris pour rendre plus facile la consultation aux règlements de l'Ordre en les publiant via l'annuaire des membres et en les éditant sur le forum Internet. Il en est de même pour les offres d'emploi et les avis et mémoires seront aussi rapidement disponibles de la même façon. Le *Parenthèses, Bulletin de nouvelles de l'OOAQ, a été revu et amélioré.*

Toujours au chapitre des nouveautés, il ne faut pas oublier la mise sur pied d'une « passerelle d'accès » pour les étudiants vers le statut de professionnel. Le programme « abonné étudiant » lancé il y a un an a dépassé nos attentes quant à sa popularité auprès de la clientèle étudiante. Il répond aux besoins des futurs membres par une participation plus importante aux services de l'Ordre.

Le X[e] Congrès, tenu à Trois-Rivières, a connu un succès remarquable sur tous les plans. Près de quatre cents congressistes ont profité pleinement de l'événement pour se ressourcer professionnellement et célébrer le passage de jalons importants en

1998, notamment du 25e anniversaire de l'OOAQ. Déjà le Comité organisateur du prochain Congrès est en pleine effervescence pour préparer le XIe Congrès qui se tiendra en mai 2000 à Rimouski sous le thème : « Phare sur le nouveau millénaire ».

La réalisation du plan de communication de l'OOAQ s'est poursuivie en 1998-99. Le mois de la communication en mai'98 a porté sur les services d'orthophonie et d'audiologie auprès des personnes âgées. Le Comité de communication s'est affairé par la suite au développement d'une trousse de références pour la clientèle de la petite enfance (thème du mois de la communication 1999), trousse qui s'adressera en priorité aux centres de la petite enfance, aux CLSC, et aux cabinets pédiatriques.

Au chapitre de la réglementation, l'OOAQ peut se vanter de répondre complètement aux exigences législatives que lui impose le *Code des professions*. En effet, avec l'adoption officielle du *Règlement sur l'équivalence du diplôme et des formations aux fins de la délivrance du permis* par le Gouvernement, l'Ordre a réglementé tous les aspects prescrits par le *Code des professions*. En rapport à ce dernier règlement, nous sommes à mieux définir les modalités d'application, notamment en ce qui concerne l'équivalence de la formation.

Quant au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*, notons qu'un seul dossier de réclamation était sous enquête au 31 mars 1999. Les primes s'établissant pour l'année à 8 $ et 60 $, respectivement pour le secteur public et privé. Quelques difficultés ont été vécues dans la mise en application du règlement, particulièrement une faible collaboration de certains employeurs du secteur de l'éducation. Dans l'ensemble, plus de 800 membres ont souscrit à la prime d'assurance offerte par l'Ordre dans une proportion public / privé à 75 / 25. Environ 150 membres se sont prévalu de l'exemption grâce à la déclaration de leur employeur garantissant leur responsabilité professionnelle.

L'investissement s'est poursuivi au niveau des systèmes d'information de l'Ordre. Nous avons débuté l'adaptation de notre système informatique aux besoins opérationnels de l'admission et de l'inspection professionnelle. Plus encore, pour cette dernière fonction de première importance en égard à notre mission, nous avons complété l'analyse du processus complet d'inspection (tel qu'il se vit actuellement) et nous avons identifié des pistes d'amélioration qui feront l'objet de recommandations éventuelles au Bureau. Finalement, des efforts ont été faits pour mieux intégrer le système de gestion des membres et d'autres partenaires avec les applications de bureautique afin de produire plus facilement des requêtes et des rapports d'information.

Le plan d'organisation de l'OOAQ a été revu suite au départ d'un 3e agent de communication en deux ans. De ce fait, ce poste a été fermé et un nouveau poste a été créé. Il s'agit du poste de secrétaire aux communications qui fut comblé par l'embauche de Mme Sylvie Roberge. La révision du plan a impliqué aussi un nouveau partage des responsabilités avec la réceptionniste-commis, Mme Danielle Désormeaux et la secrétaire de direction, Mme Claire Beaulieu. Finalement, en adoptant le budget 1999-2000, le Bureau de l'OOAQ a autorisé la création d'un nouveau poste de conseillère aux affaires professionnelles, poste qui sera comblé au cours de la prochaine année. Nous avons souligné en 1998 les 25 années de loyaux services de notre contrôleur, M. Conrad Hamel.

Je vous invite à parcourir le détail des principales décisions (rapport des activités du Bureau de l'OOAQ) et réalisations (rapports des comités) ainsi que les états financiers qui suivent. L'état des résultats 1998-99 démontre un excédent des dépenses sur les revenus de 4,505 $ sur un budget prévoyant un déficit de 14 000 $. Cette performance satisfaisante est principalement le fait du surplus enregistré suite au Xe Congrès.

En cette année anniversaire de l'OOAQ, plusieurs personnalités ont été honorées avec beaucoup d'à-propos, pour souligner leur contribution aux 25 dernières années et plus, si l'on considère le 40e anniversaire des premiers diplômés québécois.

Pour terminer, vous ne m'en voudrez cependant pas d'insister de souligner et de rendre hommage aux gens qui travaillent dans

l'ombre mais sans lesquels l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec n'aurait pu passer au travers de toutes ces années. Il s'agit des nombreux bénévoles, (ils sont plus d'une centaine) souvent les mêmes, qui s'acharnent par leur action à faire avancer l'Ordre ainsi que les membres du personnel du siège social qui, depuis longtemps, ou depuis peu, supportent dans la réalisation de la mission de l'OOAQ, d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres ; soit les troubles de la communication humaine.

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Bureau de l'Ordre a tenu neuf (9) réunions entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999. Les principales résolutions du Bureau ont été :

• d'accepter de délivrer les permis et d'inscrire au Tableau des membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau ;

• de radier du Tableau des membres les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ou pour d'autres raisons ;

• de renouveler un permis temporaire à une personne ;

• d'engager Mme France Lacombe comme chargée de projet (1 jour / semaine) pour le Comité de l'effectif ;

• de réviser le plan d'organisation de la permanence de l'OOAQ ;

• de majorer les frais d'étude des dossiers des candidats ayant obtenu leur diplôme à l'étranger (200 $) et ceux des universités canadiennes (100 $) ;

• d'adopter les prévisions budgétaires 1998-1999 ;

• d'adopter les mandats particuliers des comités statutaires et facultatifs de l'Ordre 1998-1999 ;

• de proposer une hausse de cotisation de 25 $ à l'assemblée générale annuelle en vue de l'exercice 1999-2000 ;

• de renouveler le contrat d'assurance auto-habitation avec La Sécurité, compagnie d'assurance pour une période de 3 ans ;

• de nommer le directeur général, M. Jean-Philippe Legault comme représentant de l'OOAQ à l'assemblée générale du Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et des services sociaux ;

• d'adopter les états financiers de l'OOAQ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998 ;

• d'autoriser que le président et le directeur général ouvrent un compte comptant chez Valeurs mobilières Desjardins ;

• que l'OOAQ souscrive au projet de réforme du système professionnel annoncé par le Ministre Serge Ménard afin que cette réforme permette d'assurer la protection optimale du public, tout particulièrement de nos concitoyens aux prises avec des troubles de la communication ;

• d'adopter le programme de surveillance 1998-99 du Comité d'inspection professionnelle prévoyant 53 inspections en orthophonie et 7 en audiologie ;

• de fixer le tarif d'inscription aux activités de formation continue pour les membres d'ordres professionnels hors Québec à une fois et demi le tarif d'un membre de l'OOAQ,

• d'entériner la recommandation du Comité du *Prix Germaine Huot* décernant le prix 1998 à Janick Bisson, orthophoniste, et Éric Huard, orthophoniste, pour la production de quatre logiciels de réadaptation ;

• de confier à la firme Kioza Concept Design le mandat de procéder au développement du site Web de l'OOAQ ;

• de mandater le directeur général pour entériner le protocole d'entente avec l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal régissant l'admission de candidats à l'équivalence de diplôme à des cours de maîtrise en orthophonie-audiologie ;

• d'adopter le rapport de suivi de l'évaluation du directeur général ;

• d'entériner l'embauche de M^me^ Sylvie Roberge au poste de secrétaire aux communications à raison de 3 jours/semaine ;

• d'entériner l'embauche pour la période estivale de M^me^ Carolyne Gravel, dans le cadre du Programme Jeunesse Canada au travail à titre d'agente de documentation ;

• de réviser la politique de remboursement des frais d'inscription à une activité de formation ;

• d'autoriser Louis Beaulieu, président, Ginette Diamond, trésorière, Christine Roberge, vice-présidente, Jean-Philippe Legault, directeur général, à signer les effets bancaires selon les conventions adoptées par l'Ordre et son institution financière, la Caisse populaire St-Jacques ;

• d'adopter une nouvelle présentation graphique du *Parenthèses* ;

• d'entériner la recommandation du Comité ad hoc sur la Formation continue à distance d'organiser une formation en orthophonie à l'aide de la vidéoconférence et d'en confier le mandat au Comité de formation continue ;

• d'adhérer au régime collectif d'assurance maladie et dentaire à l'intention des membres et des employés offert par Sogemec assurance et la Great West, compagnie d'assurance-vie dans le cadre du programme de services de La Professionnelle ;

• de mandater le directeur général d'entreprendre les démarches en vue de la signature d'une police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants ;

• d'adopter la politique sur la rémunération et les conditions de travail des employés et des dirigeants de l'OOAQ ;

• d'octroyer la *Bourse Raymond-Hétu 1998-1999* à M^me^ Annie Bertrand pour sa participation à une formation sur la vidéoendostroboscopie réalisée aux États-Unis ;

• de renouveler le contrat d'engagement du directeur général pour un terme de 2 ans, jusqu'au 30 juin 2000 aux conditions stipulées ;

• d'adopter les politiques et procédures du Comité de publications révisées ;

• de choisir le thème du mois de la communication 1999 : le langage chez la petite enfance (0 - 5 ans) ;

• de déclarer les bureaux de l'OOAQ « espaces sans fumée » ;

• d'entériner le projet et de mandater le directeur général pour la signature d'un contrat de service d'une durée d'un an avec la firme RTN (vidéoconférences ASHA) ;

• d'adopter le Plan d'action biennal - OOAQ - Objectifs 2001 ;

• de proposer la firme Samson Bélair / Deloitte Touche pour agir comme vérificateurs externes ;

• de tenir le XI^e^ Congrès de l'Ordre à Rimouski les 18, 19 et 20 mai 2000 sous le thème « Phare sur le nouveau millénaire » ;

• de proposer au Conseil supérieur de l'Éducation les noms des personnes suivantes pour les sièges à pourvoir aux commissions :

  • préscolaire et primaire - José Pouliot ;
  • secondaire - Ghislaine Morin ;
  • universitaire - Claire Gélinas Chébat ;
  • collégial - Monique Laurin.

LES MÉMOIRES ET AVIS SUIVANTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS PAR LE BUREAU

- *Mémoire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans le cadre de la consultation sur les modifications apportées aux actuels régimes pédagogiques « de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire » et de « l'enseignement secondaire », décembre 1998* ;

- *Avis préliminaire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec-Orthophonie-Champ de pratique en dysphagie, mars 1999* ;

- *Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans le cadre de la consultation sur le projet de consolidation 1999-2002 « Une vision d'amélioration continue pour un réseau tissé serré »* de la RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec ;

- *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur les modifications souhaitées au Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie, février 1999* ;

- *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur la définition de dysphasie, février 1999* (MÉQ). (préconsultation).

- Lettre du 15 février 1999 adressée à M. Yves Damboise, directeur général de la RRSSS du Bas-Saint-Laurent, ayant pour objet :

- Plan d'action proposé pour 1999-2002, commentaires du regroupement des orthophonistes du Bas-Saint-Laurent ;

LE BUREAU A AUSSI RÉSOLU :

- de nommer M^me^ Christine Roberge à la vice-présidence de l'OOAQ et M^me^ Ginette Diamond au poste de trésorière ;

- d'entériner la nomination des personnes suivantes au Comité d'audiologie pour un mandat de deux (2) ans : Claude-Anne Turmel, Isabelle Billard, Mylène Drapeau, Isabelle Messier ;

- de nommer au Comité de formation continue pour un mandat de 2 ans : Geneviève Lalande, Marie-Claude Leclerc et Sonia Tousignant ;

- de constituer un Comité ad hoc sur la problématique de la suramplification et la gestion des risques associés et d'y nommer M^mes^ Caroline Lebel, Suzel Julien et Martine Gendron et MM. François Bergeron, Daniel Bois et Michel Picard ;

- de former un Comité ad hoc pour l'évaluation du programme pilote d'équivalence de formation continue en y nommant M^mes^ Marie-Stéphane Rainville, Brigitte Damien, Anne Bastard, Lorna Dowson, Joanne LeBlanc et Carolyne Gravel (étudiante) ;

- de nommer M^me^ Mireille Rouette, audiologiste, représentante de l'OOAQ au Comité de révision du *Règlement sur les aides auditives*, M^me^ Anne-Marie Hurteau, audiologiste, au Comité des publications de l'OOAQ et M^me^ Isabelle Messier, audiologiste, au Comité d'audiologie.

Comité d'admission

PRÉSIDENTE : Carmen Phénix

MEMBRES : Marthyne Brazeau, Lucie Larose, Mirelle Larose

MANDAT :

Étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formations et formuler les recommandations au Bureau.

MANDATS PARTICULIERS :

• Préparer, pour adoption par le Bureau, une politique et des règles de procédure relatives au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* en vue d'analyser les demandes d'équivalence et adapter les outils et formulaires en conséquence ;

• collaborer avec le directeur général et le secrétariat de l'Ordre afin d'adapter le système de gestion de l'information des membres aux besoins de l'admission ;

• pour la présidente représenter l'Ordre dans le cadre des négociations en vue d'une entente sur la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur du Canada.

RÉUNIONS :

Le Comité s'est réuni à 11 reprises et a tenu, de plus, une conférence téléphonique.

RÉALISATIONS :

• Études des demandes d'équivalence de diplôme : neuf dossiers étudiés, deux recommandations d'admissibilité, sept recommandations de refus, incluant les suggestions aux candidats concernant les cours et stages devant être complétés afin de répondre aux exigences d'équivalence ;

• élaboration, en cours, d'une politique et des règles de procédure lors d'une demande d'équivalence de diplôme ou de formation ;

• modification des formulaires d'équivalence de diplôme, suite à l'adoption du nouveau *Règlement d'équivalence des diplômes et de la formation.*

La présidente a :

• participé à la rencontre des présidents des comités ;

• participé à des conférences téléphoniques et à des réunions formelles avec les représentants des autres provinces au sujet de l'Accord sur la mobilité de la main-d'œuvre ;

• a entrepris des pourparlers avec le président de la Fédération nationale des orthophonistes concernant les équivalences de diplômes ;

• collaboré à l'adaptation du système de gestion de l'information des membres aux besoins de l'admission ;

• répondu à de nombreuses demandes de renseignements de la part de candidats potentiels ;

Le Comité d'admission n'étudie pas les demandes d'admission pour les diplômés du Québec, car ils sont admissibles selon le *Règlement déterminant les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés et qui donnent ouverture au permis.* De plus, il n'étudie pas les demandes pour les diplômés du Canada, car ils sont admissibles selon le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* (art. 4). Durant l'année 1998-1999, il y a eu : 50 admissions de diplômés de l'Université de Montréal ; dix admissions de diplômés de l'Université McGill ; neuf admissions d'une université canadienne hors Québec.

Comité de discipline

PRÉSIDENTE : M^e^ Marie-Esther Gaudreault
SECRÉTAIRE : Jean-Philippe Legault
MEMBRES : Colette Castonguay, France Fontaine
MANDAT :
Le Comité de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre.
RÉUNION :
Aucune plainte n'ayant été acheminée au Comité de discipline au cours du présent exercice, le Comité n'a pas tenu de réunion.

Comité de révision

MEMBRES : Renée Boisclair-Papillon, Mireille Grenier, membre externe, Jean-Paul Morin, membre externe, Doris St-Pierre Lafond, Benoit Tétreault
MANDAT :
Le Comité de révision a été constitué pour donner suite à l'exigence de l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline.
RÉUNION :
Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au Comité de révision au cours du présent exercice, le Comité n'a pas tenu de réunion.

Comité de la formation

MEMBRES DÉSIGNÉS :
par l'Ordre :
M. Louis Beaulieu, président du comité et président de l'Ordre
M^me^ Sylvie Auger, audiologiste
par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :
M. Jean-Pierre Gagné, Directeur de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal
M^me^ Rachel Mayberry, Directrice, École des sciences de la communication humaine, Université McGill
par le ministre de l'Éducation :
M. Yvan Pelchat, chargé de projet, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire
Observatrices (avec droit de parole)
M^me^ Marie-France Rousseau, étudiante à l'Université de Montréal :
M^me^ Karyn Tétreault, étudiante à l'Université McGill
MANDAT :
Le Comité de formation est un Comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du Comité est encadré par le *Règlement sur le Comité de la formation des orthophonistes et audiologistes*.
RÉUNION :
Cette année le Comité a tenu une réunion en présence de tous ses membres.
RÉALISATIONS :
Les membres du Comité ont statué sur la présence des étudiants qui seront observateurs réguliers avec droit de parole. Des échanges ont eu lieu en vue de préciser les objets et fonctions du Comité. Il a été entendu que dans la prochaine année il sera d'intérêt de préciser les besoins de formation de base en les documentant compte tenu des compétences à acquérir en lien avec les nouvelles réalités pour exercer la profession d'orthophoniste

et d'audiologiste. Il a également été question d'explorer les façons d'accroître les collaborations avec les universités en matière de formation continue. Le Comité entend notamment, au cours de l'année 1999-2000, sonder les membres de l'Ordre quant au besoin de développer des diplômes d'études supérieurs et spécialisés. Le point a été fait sur le projet de modification du programme d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal qui ne subira, ni dans sa structure et ni dans ses contenus, de modifications majeures. Parmi les autres sujets, il y a eu des échanges sur l'enseignement clinique, notamment au regard du support à apporter aux maîtres de stages, tout particulièrement en termes financiers.

Comité de formation continue

PRÉSIDENTE : Marie-Stéphane Rainville

MEMBRES : Anne Bastard, Dale Bonnycastle, Brigitte Damien, Anne-Marie Hurteau, Irène Kakos, Geneviève Lalande, Marie-Claude Leclerc, Renée Mayrand, Lucie S. Morin, Christine Roberge, Sonia Tousignant

MANDAT :

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

MANDATS PARTICULIERS :

- Organiser une formation sur l'intervention audiologique et orthophonique auprès des aînés ;
- aviser le Bureau sur le rôle de l'Ordre par rapport à celui de l'Association québécoise des orthophonistes et audiologistes, au regard des besoins de formation des membres qui pratiquent en cabinet privé ou qui désirent développer une telle pratique ;
- collaborer avec le Comité ad hoc et le directeur général à l'analyse du programme pilote d'équivalent de formation continue ;
- collaborer avec le Comité ad hoc et le directeur général à l'expérimentation d'un projet pilote de formation à distance pour les membres en régions éloignées (enseignement à distance et documents audiovisuels) ;
- explorer les voies pour développer les collaborations avec les universités en matière de formation continue ;
- collaborer avec le directeur général et le secrétariat de l'Ordre afin d'adapter le système de gestion de l'information des membres aux besoins de la formation continue.

RÉUNIONS :

Le Comité s'est réuni à trois reprises soit les 29 mai '98, 11 septembre '98 et 22 janvier '99.

RÉALISATIONS :

Le Comité de formation continue a organisé et réalisé 11 activités de formation continue dont neuf en orthophonie et deux en audiologie. Les formations ont eu lieu comme suit :

Audiologie :

- Québec (3) : – une formation de deux jours ;
- Montréal (6) : – une formation d'une journée ;

Orthophonie :

- Montréal (6) : – quatre formations de deux jours ;
  – une formation de trois jours ;
  – une formation d'un soir ;
- Québec (3) : – deux formations de deux jours ;
  – une formation d'un jour.

Outre les formations continue et les mandats du Bureau, le Comité de formation continue à travaillé aux réalisations suivantes :

- Rencontre avec une représentante des régions éloignées afin de connaître les besoins et les suggestions des membres en régions ;
- modifications de la grille d'évaluation des ateliers et production d'une version anglaise de cette grille ;
- modification du calendrier des activités de formation dans le *Parenthèses ;*
- parution de trois calendriers officiels du Comité de formation continue par année ;
- modification des tarifs de formation pour les membres hors-Québec et les étudiants (abonné ou membre) ;
- participation de trois membres du Comité au Comité ad hoc sur les unités de formation continue ;
- introduction d'une nouvelle avenue pour des formations à distance par l'abonnement aux vidéoconférences de l'American Speech and Hearing Association.

Comité d'inspection professionnelle

PRÉSIDENTE : Lucie Morin
SECRÉTAIRE : Madeleine Samson
MEMBRES : Lorna Dowson, Mireille Gauthier, Gisèle Tétreault-Long
INSPECTEURS : Maxianne Berger, Lorna Dowson, Mireille Gauthier, Josée Laurendeau, Martine Patry, Madeleine Samson, Gisèle Tétreault-Long

MANDAT :

Surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection et enquêter sur la compétence de tout membre s'il y a lieu.

MANDATS PARTICULIERS :

- Poursuivre la révision des objectifs et du processus d'inspection professionnelle en vue de proposer des modifications pour en améliorer la qualité et l'efficience ;
- aviser le Bureau et fournir aux membres une interprétation sur la conservation des dossiers dans le cadre d'une pratique contractuelle ;
- explorer les possibilités de formation au sujet du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux* et des implications sur la pratique professionnelle ainsi que sur les aspects légaux de la pratique professionnelle (déontologie, arbitrage) ;
- collaborer avec le directeur général et le secrétariat de l'Ordre afin d'adapter le système de gestion de l'information des membres aux besoins de l'inspection professionnelle.

RÉUNIONS :

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu dix réunions régulières et une réunion spéciale avec les inspecteurs.

RÉALISATIONS :

Au programme de surveillance générale, il était prévu que 60 inspections seraient réalisées. Nous n'avons pu atteindre l'objectif fixé en raison notamment de congés de maternité, d'arrêts de pratique ou de congés de maladie des membres sélectionnés.

Ainsi, nous avons inspecté au total 38 membres soit 31 orthophonistes et sept audiologistes. D'autres facteurs expliquent que nous n'ayons pu rejoindre notre objectif. D'une part, l'équipe d'inspecteurs s'est vue réduite d'un membre actif maintenant impliqué au sein du Bureau de l'Ordre et ne pouvant cumuler deux fonctions. De plus, un autre inspecteur a vu ses disponibilités réduites pour faire des inspections lors d'un changement d'emploi.

D'autre part, le fichier informatisé à partir duquel le programme est élaboré comporte encore de multiples erreurs qui ralentissent le processus d'inspection (informations manquantes ou erronées). Enfin, les nombreuses restructurations et les fusions des commissions scolaires ont aussi occasionné des délais à rejoindre les membres.

Une inspection particulière prévue depuis l'an dernier demeure en suspens dans l'attente que le membre soit de retour au travail. Une seconde inspection particulière amorcée l'an dernier a donné lieu à diverses recommandations et un suivi est prévu dans l'année qui vient. Enfin, une troisième inspection particulière suite à une inspection générale est planifiée.

Cette année encore, la présidente du Comité a participé au Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec et a assisté à une formation portant sur l'évaluation des compétences. Deux membres du Comité ont suivi une formation d'une demi-journée organisée par le CIQ touchant le rôle de l'inspection professionnelle.

Le CIP a poursuivi sa démarche de révision du processus de l'inspection professionnelle en finalisant l'analyse du processus actuel et proposant des modifications.

Il y a eu permanence dans les bureaux de l'Ordre jusqu'en janvier dernier. La présidente du Comité n'a pu poursuivre en raison d'un réaménagement de son horaire de travail. Le service de boîte vocale est maintenant assumé en alternance par les

membres du Comité. La présidente du Comité a assisté à une rencontre des présidents de comités de l'Ordre. Un membre du comité participe au Comité ad hoc sur les normes de formation continue. La présidente a rencontré les étudiants de B.Sc. III de l'Université de Montréal pour aborder le sujet de la tenue des dossiers.

Le directeur général de l'Ordre a rencontré le comité et discuté de différents dossiers et projets de l'Ordre.

rapport du syndic

SYNDIC : Nicole Moreno
SYNDIC ADJOINT : Evelyne Perras

Quatre dossiers étaient en suspens à la fin de l'exercice 1997-98. Deux de ces dossiers ont été fermés, un autre a été transmis au Comité d'inspection professionnelle, et un seul est toujours en suspens.

Sept nouveaux dossiers ont été ouverts en 1998-99. Ces dossiers portent sur les faits suivants :

- insatisfaction des services rendus et demande de compensation (1) ;
- insatisfaction des services rendus et demande d'enquête (1) ;
- insatisfaction des services rendus et méthode de pratique contestée (1) ;
- retard inexpliqué à produire un rapport (2) ;
- séquelles présumées (1) ;
- cessation de service (1).

Quatre de ces nouveaux dossiers sont toujours à l'étude. Les trois autres sont fermés. Aucune plainte n'a été portée en discipline.

Deux notifications pour usurpation de titre ont été envoyées de même qu'une mise en garde.

Le syndic a assisté aux dîners-causeries à l'intention des syndics et à une réunion du Forum des syndics du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Le syndic adjoint a assisté au Colloque des syndics.

les autres comités

Audiologie : Linda Gagnon, prés. ; membres : Éric Bégin, Donald Lafrenière, Bernadette Lepage.

Comité d'audiologie en surdité professionnelle : Lise Bergeron, France Désilets, Martin Fortin, Nicole Lalande, Caroline Marcoux, stagiaire à l'IRD, Isabelle Messier, Nicole Normandin, Louise Paré.

Communication : Anne de la Durantaye, prés. ; membres : Caroline Blais, Marie-Pierre Caouette, Lyne Trudel, Emmanuelle Vincent.

Publications : Doris St-Pierre Lafond, prés. ; membres : Marie-Andrée Lemay, Sylvie B. Demers, Anne-Marie Hurteau, Louise Sauriol-Mikus, éditeur : Jean-Philippe Legault, d.g., réviseurs : Germaine Huot, Louise Ouellet, Sylvie Roberge, secrétaire aux communications.

Orthophonie scolaire : Isabelle Bélanger, prés. ; membres : Lucie Larose, Lucie Nuckle, José Pouliot, Isabelle Martineau

Prix Germaine Huot : Germaine Huot, Louise Dedelis, Micheline Pelletier.

X^e^ Congrès (1998) : Hélaine Bérubé, Anne De Granpré, Ginette Diamond, Dominique Dontigny, Isabelle Ducousset, Jocelyne Laganière, Aline Milot, Marie-Josée Panneton Sylvie Savary, Annic Vézina, Jean-Philippe Legault.

Comité ad hoc sur la Pratique de l'orthophonie et de l'audiologie auprès des personnes âgées : Louis Beaulieu, Louise Getty, Michelyne Hubert, Marie Julien, Irène Kakos, Guylaine LeDorze, Sylvie Lepage-Gagnon, Anne-Josée Rochette, Suzette St-Hilaire.

Comité ad hoc Régie des rentes du Québec (modification du règlement sur les allocations spéciales pour enfant handicapé) : Monique Arteau, Louis Beaulieu, Ginette Diamond, Évelyne Pompilus, Josée Fortin, Lyne Gingras, Mirelle Larose, Sylvie Lepage-Gagnon, Nicole Lessard.

Comité ad hoc sur les pratiques alternatives : Joane Lusignan Déziel, Josée Laurendeau, Nancy Ship, Hélène Beaucher, Éric Bégin, Isabelle Vendette.

Comité ad hoc sur la réglementation : Louis Beaulieu, André Desrochers, Jean-Philippe Legault, Évelyne Perras, Isabelle Vendette.

Comité ad hoc sur la vidéoendostroboscopie : Annie Bertrand, prés. ; Ruth Gesser, Louise Ouellet, Stéphanie St-Georges.

Comité ad hoc en dysphagie : Helena Kisilevsky, prés. ; Julie Durocher, Cecilia Mendoza, Jerri Miller, Sabrina VanHoutte.

Comité ad hoc sur la formation à distance : Mirelle Larose, Francine O'Leary, Jean-Philippe Legault.

Comité ad hoc sur la suramplification : Caroline Lebel, prés. ; François Bergeron, Martine Gendron, Suzel Julien ; Michel Picard, professeur, et Daniel Bois, audiologiste au Nouveau-Brunswick.

Comité ad hoc en vue d'établir un formulaire clinique en audiologie : Éric Bégin, Linda Gagnon, Donald Lafrenière, Bernadette Lepage.

Groupe de travail du MSSS pour la révision du Règlement sur les aides auditives : Mireille Rouette, audiologiste.

tableau des membres

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 1998	976
Permis délivrés en cours d'année (nouvelles inscriptions)	70
Membres réinscrits au Tableau	8
Radiation du Tableau	26
Membres inscrits au Tableau au 31 mars 1999	1028

Répartition régionale au 31 mars 1999

Région 01	Bas-Saint-Laurent	17	Région 10	Nord-du-Québec	4
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	Région 11	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	10
Région 03	Québec	100	Région 12	Chaudière-Appalaches	27
Région 04	Mauricie	30	Région 13	Laval	47
Région 05	Estrie	42	Région 14	Lanaudière	42
Région 06	Montréal	409	Région 15	Laurentides	43
Région 07	Outaouais	49	Région 16	Montérégie	121
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	20	Région 17	Centre-du-Québec	20
Région 09	Côte-Nord	7	Hors du Québec		21

Cotisation annuelle 1998-1999

Pour l'exercice 1998-1999, les montants de cotisation payables au 1er avril 1998 se répartissaient comme suit, selon les catégories de membres

membres réguliers	435,00 $
membres extérieurs	217,50 $
membres retraités	65,35 $
membres invalides	65,35 $
membres à vie	nil
nouveaux membres	au prorata des mois

états financiers

Rapport des vérificateurs 22
État des revenus et dépenses 23
État du surplus 23
Bilan 23
Notes complémentaires 23-24
Dépenses des comités (Annexe) 24

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Le 3 mai 1999

État des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
REVENUS		
Cotisations des membres	418 562	398 070
Inscriptions et admissions à la pratique	4 115	3 999
Amendes	2 785	1 978
Abonnements littéraires	3 070	560
Frais d'études de dossiers	3 635	2 975
Services de recherche d'emploi	21 171	13 200
Ristournes - assurances	6 505	6 745
Revenus d'intérêt	14 382	14 829
Publicité	5 619	4 448
Congrès (net des frais de 97 146 $)	10 665	-
Autres revenus	-	335
	490 509	447 139
DÉPENSES		
Salaires	189 600	188 063
Honoraires et frais de déplacement	25 262	11 261
Charges sociales	35 807	30 141
Charges locatives	28 208	27 757
Frais de courrier	24 527	24 104
Impression et photocopies	51 157	45 821
Frais de comptabilité et de vérification	13 879	13 574
Contentieux et services juridiques	4 344	3 273
Frais d'assemblées et divers	8 552	13 442
Télécommunications	9 496	10 034
Dépenses des comités - annexe	28 089	32 100
Conseil Interprofessionnel du Québec	6 378	5 266
Frais de réunions de bureau	12 422	14 356
Fournitures de bureau	4 504	2 930
Fournitures informatiques	7 700	5 539
Congrès, formation et perfectionnement	4 366	3 737
Communication et marketing	35 974	22 422
Amortissement	4 749	4 998
	495 014	458 818
Excédent des dépenses sur les revenus	(4 505)	(11 679)

État du surplus

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Surplus au début	146 026	157 705
Excédent des dépenses sur les revenus	(4 505)	(11 679)
Surplus à la fin	141 521	146 026

Bilan

au 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
ACTIF		
À court terme		
Dépôts à terme	-	200 000
Débiteurs	13 179	15 400
Frais payés d'avance	6 271	3 758
	19 450	219 158
Placements (note 3)	200 000	-
Immobilisations (note 4)	15 580	13 279
	235 030	232 437
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 5)	53 510	49 109
Créditeurs et charges à payer	30 324	29 770
Revenus de cotisations reportés	9 675	7 532
	93 509	86 411
Surplus	141 521	146 026
	235 030	232 437

Approuvé par :

Louis Beaulieu — Président

Ginette Dorval — Trésorière

Notes complémentaires

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du Code des Professions du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des Professions* au Québec.

2. Convention comptable

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte de la principale convention comptable suivante :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement 20 %
Équipement informatique 30 %

3. Placement

	1999 $	1998 $
Fonds communs de placements, au coût (cours du marché 31 147 $; néant en 1998)	39 997	-
Obligations, portant intérêts variant de 4,97 % à 5,35 %, échéant en octobre 1999à mai 2002, au coût (cours du marché 166 875 $, néant en 1998)	160 003	-
	200 000	-

4. Immobilisations

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	5 500	3 164	2 336	2 920
Équipement informatique	28 000	14 756	13 244	10 359
	33 500	17 920	15 580	13 279

5. Découvert bancaire : L'Ordre dispose d'une marge de crédit utilisée dans la gestion courante de ses opérations. Le montant maximum autorisé est de 50 000 $. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligation de 50 000 $ au 31 mars. Le montant utilisé de la marge de crédit est de 23 783 $.

6. Engagements : L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en 2003 pour des espaces à bureaux. L'engagement minimal pour les cinq prochains exercices est de 68 539 $ et comporte une clause d'augmentation annuelle égale à l'indice des prix à la consommation. De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à de l'équipement pour une valeur totale de 9 653 $ dont les versements annuels s'établissent comme suit : • 2000 : 5 926 $ • 2001 : 3 154 $ • 2002 : 382 $ • 2003 : 191 $.

7. Évolution de la situation financière : L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

8. Chiffres correspondants : Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

9. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000 : Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Dépenses des comités

l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999 $	1998 $
Programme de perfectionnement en réadaptation auditive		
Revenus	5 808	20 721
Frais des activités	3 095	18 694
Excédent des revenus	2 713	2 027
Formation continue		
Revenu d'inscription	31 255	39 912
Frais des activités	30 711	33 452
	544	6 460
Dépenses du comité	1 957	1 672
Excédent des (dépenses) revenus	(1 413)	4 788
Autres comités		
Dépenses		
Orthophonie scolaire	1 961	1 557
Audiologie	552	1 009
Inspection professionnelle	12 361	17 583
Admission	4 918	3 953
Formation	52	-
Publication	475	153
Syndic	4 171	7 723
Ad hoc	3 644	4 821
Communications	1 255	2 116
	29 389	38 915
	28 089	32 100